
Fiches

Qualité de vie



Avertissement

Sur les sites internet de l'Insee (www.insee.fr) et d'Eurostat (<https://ec.europa.eu/eurostat/home>) pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>e</i>	Estimation
<i>p</i>	Résultat provisoire
<i>r</i>	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard

5.1 Logement

En 2013, 57,9 % des ménages métropolitains sont propriétaires de leur **résidence principale**. Les ménages les plus jeunes sont rarement propriétaires : moins de 5 % parmi ceux dont la personne de référence est âgée de moins de 25 ans. La part de ménages propriétaires progresse ensuite rapidement avec l'âge, lorsque leur situation professionnelle se stabilise ou lorsque la famille s'agrandit avec l'arrivée des enfants. Elle passe ainsi de 20,3 % pour les ménages où la personne de référence a entre 25 et 29 ans à 46,2 % pour ceux où elle est âgée de 30 à 39 ans. À partir de 60 ans, cette part dépasse 70 %.

Une partie des ménages propriétaires sont des accédants : ils ont acheté leur logement à crédit et ont encore des emprunts à rembourser. Les ménages propriétaires non accédants sont en majorité d'anciens accédants, mais peuvent aussi avoir acquis leur logement par héritage, donation ou au comptant. Les accédants sont plus jeunes que les non-accédants et vivent le plus souvent en couple avec enfants. Les ménages non accédants sont plus âgés et composés plus souvent de personnes seules ou de couples sans enfant dans le foyer.

En 2013, 37,1 % des ménages sont locataires d'un logement loué vide ; 21,3 % dans le secteur libre et 15,9 % dans le secteur social. La part des locataires du secteur libre diminue avec l'âge : elle passe de 52,3 % chez les ménages de 25-29 ans à seulement 13,1 % chez les 60-69 ans. L'entrée des jeunes sur le marché locatif passe essentiellement par le secteur libre, le secteur social offrant peu de places aux nouveaux arrivants. En 2013, 28,0 % des logements du secteur

libre sont occupés par des ménages de moins de 30 ans, contre 9,5 % des logements du secteur social. Enfin, les ménages logés gratuitement, les autres locataires (meublé, hôtel, garni) et les sous-locataires représentent 5,0 % des ménages.

En 2016, la quasi-totalité des logements métropolitains (98,9 %) disposent de l'eau chaude, de WC intérieurs et d'une installation sanitaire (douche ou baignoire). En 1984, selon l'**enquête Logement**, 15 % des logements ne disposaient pas du confort sanitaire de base. Cependant, d'autres formes d'inconfort subsistent : en 2016, 4,4 % des logements ne disposent pas d'un chauffage central ou électrique et 22,3 % sont considérés par leurs occupants comme difficiles ou trop coûteux à chauffer. 17,8 % des logements sont jugés trop bruyants, tandis que 12,6 % présentent des fuites dans la toiture, des problèmes d'humidité des murs ou des sols ou bien encore des moisissures dans les cadres de fenêtre ou au sol.

En 2013, un ménage sur douze vit dans un logement **surpeuplé**, une proportion relativement stable depuis 2006. Cette stabilité fait suite à une forte réduction du phénomène entre 1984 et 2006, qui s'explique en partie par l'augmentation de la surface moyenne des logements. Celle-ci dépasse 90 m² depuis le début des années 2000, contre 82 m² en 1984. La surface moyenne a progressé essentiellement dans les maisons individuelles, alors qu'elle est restée quasiment stable pour les appartements. Parallèlement, le nombre d'occupants par logement a baissé : en moyenne 2,7 personnes par logement en 1984, 2,3 en 2006, 2,2 en 2016. ■

Définitions

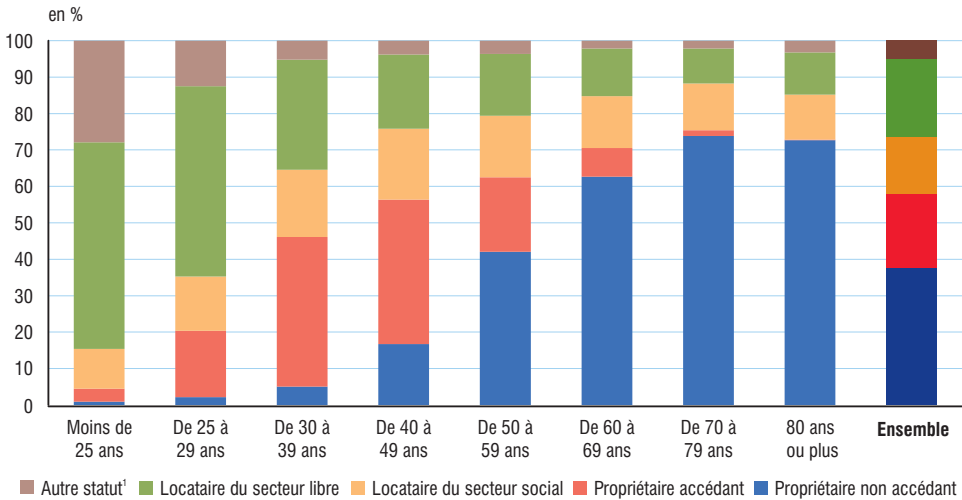
Une **résidence principale** est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par au moins une personne du ménage.

Enquête Logement, surpeuplement : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *Les conditions de logement en France*, coll. « Insee Références », édition 2017.

1. Répartition des ménages par statut d'occupation et selon l'âge de la personne de référence en 2013



1. Personne logée gratuitement, en meublé, en hôtel ou garni ou sous-locataire.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages.

Source : Insee, enquête Logement 2013.

2. Répartition des ménages par statut d'occupation et selon la composition familiale en 2013

en %

	Personne seule	Couple sans enfant	Couple avec enfants	Famille monoparentale	Autre type de ménage	Ensemble
Propriétaire non accédant	35,3	62,7	19,8	11,3	42,1	37,8
Propriétaire accédant	9,5	11,4	46,3	19,4	6,2	20,1
Locataire du secteur social	18,7	7,7	14,9	36,9	20,7	15,9
Locataire du secteur libre	27,9	15,3	16,6	28,8	24,9	21,3
Autre statut ¹	8,7	2,9	2,6	3,7	6,1	5,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Logé gratuitement, en meublé, en hôtel ou garni ou sous-locataire.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages.

Source : Insee, enquête Logement 2013.

3. Défauts de confort du parc de résidences principales

en %

	2006	2009	2012	2015	2016
Logement sans confort sanitaire ¹	1,9	1,5	1,2	1,0	1,1
Pas d'eau chaude courante	0,8	0,6	0,5	0,5	0,5
Ni baignoire ni douche	1,2	0,9	0,7	0,6	0,7
Pas de toilettes	1,3	1,0	0,7	0,6	0,7
Pas de chauffage central ou électrique	6,4	5,7	4,9	4,6	4,4
Fuites dans la toiture, murs/sols/fondations humides, moisissure dans les cadres de fenêtre ou le sol	11,7	12,2	12,1	11,7	12,6
Logement trop bruyant	20,2	19,1	17,3	17,1	17,8
Logement difficile ou trop coûteux à bien chauffer	27,9	25,0	24,3	21,6	22,3

1. Absence d'au moins un élément suivant : eau chaude, installation sanitaire, WC.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV).

5.2 Dépenses de logement

En 2017, selon les comptes du logement, les **dépenses de logement** représentent 21,9 % du PIB, soit 502,3 milliards d'euros (Md€). Elles confirment leur redressement amorcé en 2015 : elles progressent de 3,7 % en euros courants, après + 2,1 % en 2016. Cette évolution est essentiellement due à l'accélération des **dépenses d'investissement**. En effet, les investissements, qui s'étaient redressés en 2016 (+ 3,2 %) après quatre années de baisse continue de 2012 à 2015, accélèrent fortement en 2017 (+ 9,6 %), portés par une construction neuve importante et un nombre record de transactions dans l'ancien, pour s'établir à 139,1 Md€.

Les **dépenses courantes de logement** évoluent de façon plus structurelle que les dépenses d'investissement. En 2017, elles progressent au même rythme qu'en 2016 (+ 1,7 %) et s'élèvent à 363,2 Md€. Cependant, cette continuité masque deux effets concomitants, dictés par l'évolution des dépenses courantes en énergie : en volume ces dernières ralentissent du fait de conditions climatiques clémentes, alors que leurs prix accélèrent sous l'impulsion de la forte croissance des prix du pétrole (+ 15,2 %). De leur côté, les prix des loyers progressent très légèrement (+ 0,2 %), au même rythme que l'année précédente.

En 2017, 26,6 % de la **dépense de consommation finale des ménages** est allouée au service de logement. Il s'agit du premier poste de dépense, loin devant la part consacrée à l'alimentation ou aux transports (respectivement 17,2 % et 13,8 %). La part des dépenses dédiées au logement a sensiblement augmenté depuis les années 1990, où elle était de

6,5 points inférieure à son niveau actuel. Dans le même temps, les parts des dépenses en alimentation et en transports ont diminué (respectivement 18,3 % et 15,1 % en 1990).

En 2017, 8,3 % des dépenses de logement sont prises en charge par la collectivité via des aides (41,9 Md€). Celles-ci bénéficient essentiellement au secteur locatif, à hauteur de 39 % pour le secteur social et 30 % pour le secteur libre. Les **prestations sociales liées au logement** représentent 17,2 Md€. Pour les locataires, la part de la consommation associée au service de logement couverte par ces aides s'est fortement accrue depuis 1990 pour atteindre 15,8 % en 2017, en raison de l'extension de ces prestations à des publics de plus en plus larges, en particulier aux étudiants. Sur les dernières années, cette part a tendance à se réduire pour les locataires du parc privé, alors qu'elle continue de progresser pour les locataires du parc social.

En 2017, les ménages ont dépensé en moyenne 9 742 euros pour leur résidence principale et 7 317 euros pour leur résidence secondaire (quand ils en ont une). Chez les locataires, la consommation annuelle moyenne associée au service de logement s'élève à 9 568 euros pour un logement du secteur privé contre 7 593 euros dans le parc social. Chez les propriétaires occupants, la consommation annuelle moyenne, y compris **loyers imputés**, allouée à leur résidence principale s'élève à 12 701 euros. Ces dépenses ont crû de façon homogène selon les différents statuts d'occupation, à l'exception des dépenses des locataires du parc social qui ont connu une hausse plus modérée. ■

Définitions

Les **dépenses de logement** regroupent :

- les **dépenses d'investissement**, qui englobent les dépenses destinées à accroître le parc de logements ou à prolonger sa durée de vie, c'est-à-dire les dépenses d'acquisition de logements et de travaux, nettes des cessions de logements anciens.
- les **dépenses courantes de logement**, qui couvrent les loyers que doivent acquitter les locataires, les **loyers imputés** que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement, les dépenses d'énergie pour se chauffer et s'éclairer ainsi que les charges.

Les **prestations sociales liées au logement** désignent les aides versées aux ménages pour alléger les dépenses de consommation associée au service de logement des ménages. Elles comprennent l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère familial (ALF) et l'allocation de logement à caractère social (ALS).

Dépense de consommation finale des ménages : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Compte du logement 2017 – Rapport de la Commission des comptes du logement », *Datalab* n° 40, Commissariat général au développement durable, juillet 2018.
- Application de visualisation des données du compte du logement, disponible en ligne sur www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

Dépenses de logement 5.2

1. Composantes de la dépense de logement

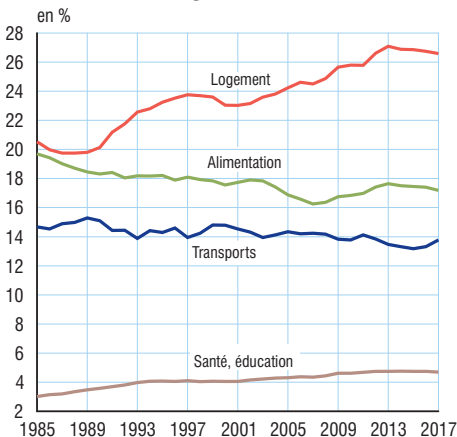
en milliards d'euros courants

	1990	2000	2005	2010	2015	2016	2017
Consommation associée au service de logement	128,3	201,2	252,5	305,5	339,9	345,5	351,1
Loyers (réels et imputés)	87,5	143,6	182,4	221,9	250,2	253,8	257,5
dont loyers réels	23,2	38,7	48,7	59,2	67,2	68,4	69,5
Énergies et eau	25,2	34,8	42,1	50,7	52,1	53,4	54,3
Charges	15,6	22,8	28,0	32,9	37,6	38,4	39,2
Locaux d'hébergement	2,2	3,8	4,7	5,9	8,1	8,3	8,7
Subventions d'exploitation aux producteurs (hors bonifications)	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2
Charges des producteurs liées aux logements vacants	1,2	1,6	1,8	2,5	3,1	3,2	3,3
Dépenses courantes de logement	131,9	206,9	259,2	314,0	351,3	357,2	363,2
Investissement en logements neufs	37,7	44,6	65,5	66,9	58,5	60,5	69,4
Gros travaux d'entretien-amélioration	22,9	31,7	36,8	45,0	48,7	49,7	50,7
Frais et droits dans l'ancien, avantages fiscaux	5,1	7,0	11,4	14,0	15,9	16,8	18,9
Dépenses d'investissement	65,8	83,3	113,8	125,9	123,1	127,0	139,1
Dépenses de logement	197,6	290,2	373,0	439,9	474,4	484,2	502,3
Part de la dépense de logement dans le PIB (en %)	18,8	19,6	21,1	22,0	21,6	21,7	21,9

Champ : France.

Sources : Insee, comptes nationaux ; SDES, compte du logement.

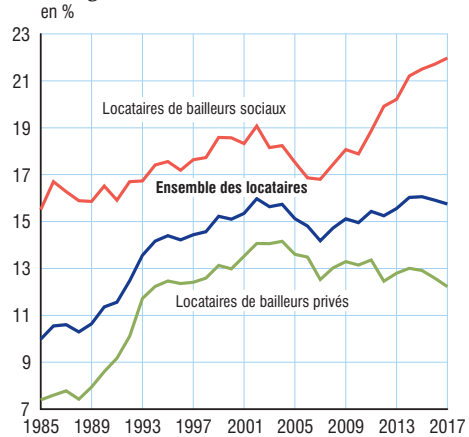
2. Poids de la consommation finale en logement dans la dépense de consommation finale des ménages



Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Sources : Insee, comptes nationaux ; SDES, compte du logement.

3. Part de la dépense courante des locataires couverte par les prestations sociales liées au logement



Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Source : SDES, compte du logement.

4. Consommation annuelle moyenne associée au service de logement selon la filière

en euros/logement

	1990	2000	2005	2010	2015	2016	2017
Résidences principales	4 787	6 754	7 994	9 120	9 622	9 684	9 742
Propriétaires occupants (y c. loyers imputés)	6 188	8 654	10 149	11 658	12 485	12 595	12 701
Locataires (secteur privé)	4 744	6 667	7 628	8 809	9 407	9 485	9 568
Locataires (secteur social)	3 922	5 363	6 373	7 284	7 493	7 551	7 593
Résidences secondaires	3 371	4 950	5 989	6 823	7 254	7 285	7 317

Note : les dépenses de consommation associée au service de logement sont comptabilisées hors prestations sociales liées au logement.

Source : SDES, compte du logement.

5.3 État de santé de la population

En France métropolitaine, les femmes et les hommes ont une espérance de vie à la naissance élevée, de respectivement 85,3 ans et 79,3 ans en 2016. Cependant, toutes ces années ne sont pas vécues en bonne santé : dans les conditions de morbidité et de mortalité de 2016, les femmes passeraient en moyenne un quart de leur vie (21,2 ans) avec des incapacités modérées ou sévères et les hommes un cinquième (16,6 ans). L'**espérance de vie sans incapacité à la naissance** (EVSI) atteindrait ainsi 64,1 ans pour les femmes et 62,7 ans pour les hommes, un niveau un peu au-dessus de la moyenne européenne qui s'établit respectivement à 63,2 ans et 62,5 ans en 2016. Les femmes vivent donc plus longtemps, mais aussi plus longtemps en mauvaise santé : six années séparent l'âge moyen au décès des hommes et des femmes mais moins de deux ans en ce qui concerne l'espérance de vie sans incapacité. Au cours des vingt dernières années, les femmes ont gagné 3,2 années de vie mais seulement 1,6 année de vie en bonne santé, nettement moins que les hommes qui ont eu un gain respectif de 5,2 et 3,1 années.

À la question « Êtes-vous limité(e), depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? », les femmes déclarent en effet davantage de limitations fonctionnelles, légères ou fortes, que les hommes jusqu'à 85 ans. Les incapacités peuvent recouvrir différents aspects de la santé fonctionnelle. Il peut s'agir de limitations fonctionnelles physiques (marcher, soulever), mentales (memoriser, comprendre) ou sensorielles (entendre, voir) susceptibles d'entraîner des gênes dans les activités du quotidien ou, plus handicapant, d'exposer les

personnes à des restrictions d'activités dans la vie domestique, dans les relations sociales ou au travail. Entre 45 et 54 ans, une femme sur quatre et un homme sur cinq déclarent des limitations fonctionnelles, légères ou fortes. Les limitations fonctionnelles sévères restent toutefois peu fréquentes à ces âges : elles concernent moins d'une personne sur dix, pour les hommes comme pour les femmes. Ces proportions augmentent sensiblement avec l'âge puisque, entre 75 et 84 ans, près de six hommes et femmes sur dix déclarent des limitations fonctionnelles légères ou sévères et près d'une personne sur quatre des limitations sévères. Au-delà de 85 ans, la tendance s'inverse : les hommes déclarent un peu plus souvent des limitations fonctionnelles (79 % d'entre eux contre 77 % des femmes).

Les troubles de la vision font partie des atteintes sensorielles les plus fréquentes : ils concernent trois adultes sur quatre. Parmi ces troubles, la cataracte est la première cause de baisse de l'acuité visuelle pouvant entraîner la cécité si elle n'est pas opérée. Son traitement est devenu l'intervention chirurgicale la plus pratiquée en France. En 2016, il y a eu 826 000 séjours hospitaliers pour traitement de cataracte, soit un taux de séjour légèrement supérieur à 12 pour 1 000 habitants. Ce taux varie beaucoup avec l'âge, de 3 pour 1 000 habitants chez les 45-54 ans à 79 pour 1 000 habitants chez les 75-84 ans. Les patients opérés sont âgés en moyenne de 73,5 ans. Le taux de recours est plus élevé chez les femmes jusqu'à l'âge de 85 ans, puis la tendance s'inverse avec un taux de séjour masculin qui s'élève à 62 pour 1 000 habitants entre 85 et 89 ans contre 53 pour 1 000 habitants pour les femmes. ■

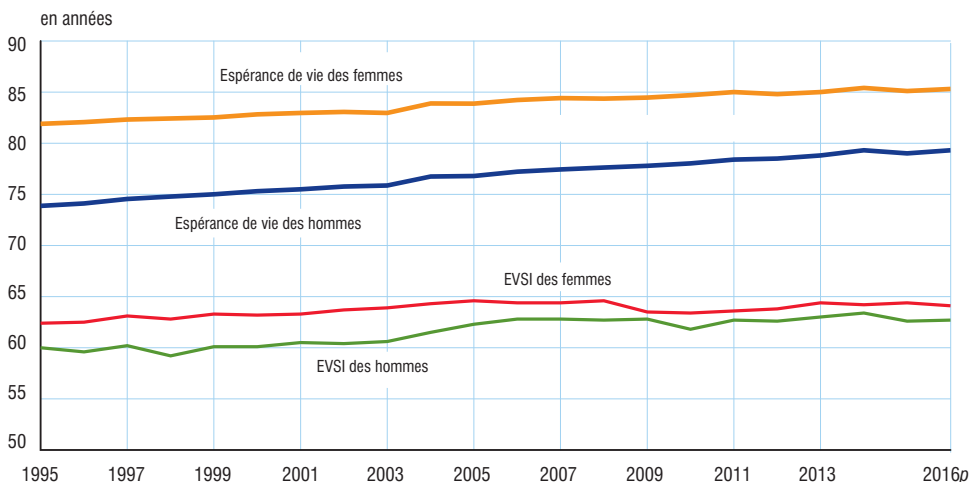
Définitions

L'**espérance de vie sans incapacité à la naissance** (EVSI) d'une année donnée représente le nombre d'années qu'une personne peut s'attendre à vivre à sa naissance sans limitation d'activités de la vie quotidienne ni incapacité, dans les conditions de morbidité de l'année considérée. Cette espérance de vie est fondée sur les déclarations des personnes concernées et est donc sujette à des biais de perception de leur propre santé.

Pour en savoir plus

- « Limitations fonctionnelles et restrictions d'activité des personnes âgées vivant à domicile : une approche par le processus de dépendance », *Les Dossiers de la Drees* n° 26, juin 2018.
- « Le traitement de la cataracte primaire est la plus fréquente des interventions chirurgicales », *Études et Résultats* n° 1056, Drees, mars 2018.
- « Les Français vivent plus longtemps, mais leur espérance de vie en bonne santé reste stable », *Études et Résultats* n° 1046, Drees, janvier 2018.
- Pour visualiser les résultats de l'enquête CARE sur les limitations fonctionnelles et incapacités des 60 ans ou plus en France : http://dataviz.drees.solidarites-sante.gouv.fr/Indic_CARE-M

1. Espérance de vie et espérance de vie sans incapacité (EVSI) entre 1995 et 2016 par sexe



Champ : France métropolitaine.

Note : les résultats 2015 et 2016 sont provisoires. Il y a une rupture de série en 2004 pour l'espérance de vie sans incapacité : avant 2004, la série était calculée à partir du panel communautaire des ménages ; depuis 2004, elle est tirée de EU-SILC.

Sources : Eurostat (extraction de données fin 2017) ; Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

2. Limitations depuis au moins 6 mois dans les activités habituelles selon le sexe et l'âge en 2016

en %

	Femmes		Hommes	
	Limitées, fortement ou non, dans leurs activités habituelles	dont fortement limitées	Limités, fortement ou non, dans leurs activités habituelles	dont fortement limités
45-54 ans	25,2	8,3	21,1	6,1
55-64 ans	31,7	10,5	28,1	9,2
65-74 ans	38,0	11,9	36,3	11,0
75-84 ans	59,4	25,4	57,7	24,2
85 ans ou plus	76,5	43,5	78,5	43,4

Champ : France métropolitaine.

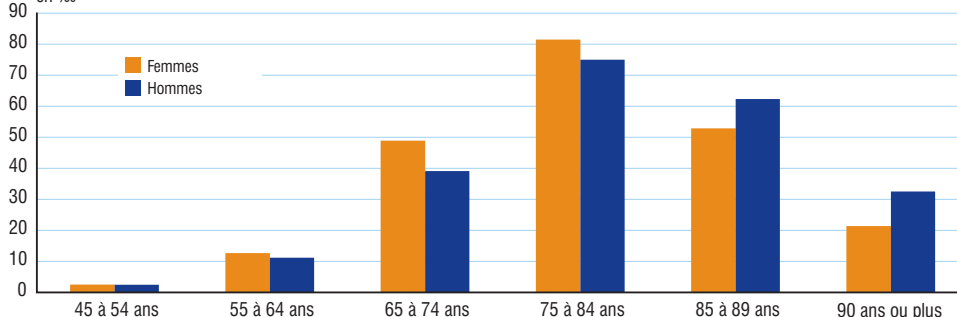
Lecture : en 2016, 25,2 % des femmes âgées de 45 à 54 ans déclarent être limitées, fortement ou non, dans leurs activités habituelles et 8,3 % des femmes âgées de 45 à 54 ans déclarent être fortement limitées.

Note : la question est « Êtes-vous limité(e), depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? ».

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2016, calculs Drees.

3. Taux de séjour pour chirurgie de cataracte primaire selon le sexe et l'âge en 2016

en %



Champ : France.

Lecture : en 2016, parmi la population âgée de 75 à 84 ans, le taux de séjour pour chirurgie de cataracte primaire est de 81 pour 1 000 femmes et de 75 pour 1 000 hommes.

Sources : ATIH, PMSI-MCO, base nationale 2016, calculs Drees ; Insee, estimations localisées de populations au 1^{er} janvier 2016.

5.4 Dépenses de santé

En 2017, la **consommation de soins et de biens médicaux** (CSBM) est évaluée à 199,3 milliards d'euros, soit 2 977 euros par habitant selon les dernières données disponibles. La CSBM représente 8,7 % du PIB, en léger repli (-0,1 point) par rapport aux trois années précédentes.

Au début des années 2000, la CSBM progressait à un rythme soutenu, de l'ordre de 3,4 % à 6,3 % par an en euros courants. Entre 2008 et 2016, cette progression a ralenti et s'est établie entre 1,4 % et 3,2 %. En 2017, elle s'infléchit nettement, à +1,3 % (après +2,0 % en 2016). Toutes les composantes de la CSBM progressent à un rythme moindre qu'en 2016, à l'exception des médicaments, quasiment stables pour la deuxième année consécutive. Le ralentissement est particulièrement marqué pour les soins hospitaliers, jusqu'alors principal facteur de croissance de la CSBM.

En 2017, les soins hospitaliers représentent 46,6 % de la CSBM et ont augmenté de 0,9 % en valeur, après +1,7 % en 2016. Cette inflexion s'explique par une forte baisse de la croissance des volumes (+0,9 % en 2017, contre +2,3 % en 2016), observée dans les secteurs public et privé, et une stabilité des prix. Bien qu'ils représentent une part moindre de la CSBM (26,8 %), les **soins de ville**, en hausse de 2,5 %, deviennent, en 2017, le premier contributeur de sa croissance du fait de leur plus grand dynamisme. En leur sein, les soins des auxiliaires médicaux sont plus dynamiques (+3,5 % après +4,3 % en 2016), qu'ils soient délivrés par les infirmiers (+3,9 % en 2017) ou par les masseurs-kinésithérapeutes (+3,0 %). Les dépenses de médecins et de sages-femmes augmentent de 2,7 % (après +2,4 % en 2016). Ce dynamisme est largement imputable à des prix en hausse, à la suite notamment de la signature en août 2016 d'une convention médicale entérinant plusieurs hausses de tarifs à partir du 1^{er} mai 2017. À l'opposé, les soins dentaires sont moins dynamiques en 2017 qu'en 2016 (+1,8 % après +3,0 %), en raison principalement du ralentissement du volume de ces soins (+1,3 % après +2,2 %). La consommation de médicaments de ville, qui représente 16,3 % de la CSBM, baisse légèrement pour la troisième année consécutive (-0,2 %). Cette quasi-stabilité en

valeur est la résultante de divers effets affectant les prix à la baisse (mesures tarifaires sur les spécialités remboursables, générication, etc.), qui contrebalancent la hausse des volumes. Enfin, les autres biens médicaux (7,8 % de la CSBM) et les transports sanitaires (2,5 % de la CSBM) ralentissent tous deux, sous l'effet d'un repli des volumes.

La Sécurité sociale demeure le principal financeur de la CSBM, prenant en charge 77,8 % de la dépense en 2017. Cette contribution est en hausse continue, de 0,3 point en moyenne par an, depuis le point bas à 76,2 % atteint en 2011. Elle est portée par la progression du nombre de personnes exonérées de ticket modérateur au titre des affections de longue durée (ALD), qui découle notamment de la plus forte prévalence des ALD à âge donné et du vieillissement de la population.

L'État, les collectivités locales et les organismes de base finançant la CMU-C prennent en charge, quant à eux, 1,5 % de la CSBM en 2017 comme en 2016. Ces dépenses correspondent aux prestations versées aux invalides de guerre, aux soins urgents, à l'aide médicale de l'État (AME) et aux remboursements par les organismes de base au titre de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C).

La part des organismes complémentaires (OC) dans la CSBM diminue de 0,2 point en 2017 pour atteindre 13,2 %, sous l'effet d'une stabilité en valeur des prestations versées. Cette évolution serait notamment à rapprocher des effets de la réforme des « contrats responsables » de 2015, qui réduit ou plafonne la prise en charge des OC pour les soins de médecins et d'optique.

En conséquence, le reste à charge des ménages en santé, après assurances maladie de base et complémentaire, continue de diminuer : il est passé de 9,4 % de la CSBM en 2008 à 7,5 % en 2017 (-0,1 point par rapport à 2016). Ce taux est très contrasté par type de dépenses : les ménages ne supportent directement que 2,0 % des dépenses de soins hospitaliers, mais 22,2 % de celles de soins dentaires. En 2017, les ménages consacrent ainsi en moyenne 1,1 % de leur revenu disponible brut à leur reste à charge en santé. ■

Définitions

Consommation de soins et de biens médicaux (CSBM), **soins de ville** : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les dépenses de santé enregistrent une faible croissance en 2017 », *Études et Résultats* n° 1076, Drees, septembre 2018.
- Les dépenses de santé en 2017. Résultats des comptes de la santé*, coll. « Panoramas de la Drees - Santé », édition 2018.

1. Consommation de soins et de biens médicaux

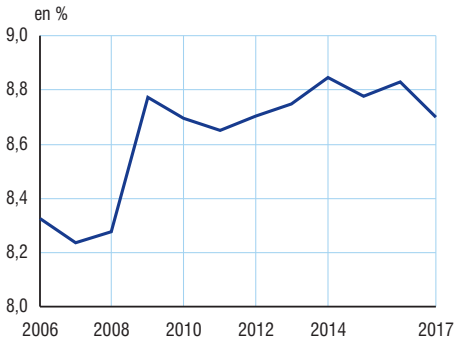
	en milliards d'euros courants					
	2006	2009	2012	2015	2016	2017
Soins hospitaliers	70,5	78,4	84,6	90,4	92,0	92,8
Soins de ville	39,3	43,4	47,1	50,5	52,1	53,4
Médecins	17,1	18,4	19,0	20,1	20,6	21,1
Auxiliaires médicaux	8,7	10,5	12,3	14,4	15,0	15,5
Dentistes	9,1	9,7	10,5	10,8	11,1	11,3
Laboratoires d'analyses	3,9	4,2	4,3	4,3	4,4	4,5
Cures thermales	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Contrats et autres soins	0,2	0,3	0,5	0,6	0,7	0,7
Transports sanitaires	3,1	3,6	4,1	4,6	4,8	5,0
Médicaments	31,5	33,3	33,0	32,7	32,7	32,6
Autres biens médicaux ¹	9,4	11,2	13,0	14,6	15,2	15,5
Ensemble	153,9	169,9	181,8	192,9	196,8	199,3
Évolution de l'ensemble par rapport à l'année précédente (en %)	3,5	3,0	2,1	1,4	2,0	1,3

1. Optique, orthèses et prothèses externes, véhicules pour handicapés physiques, matériels, aliments, pansements.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la santé.

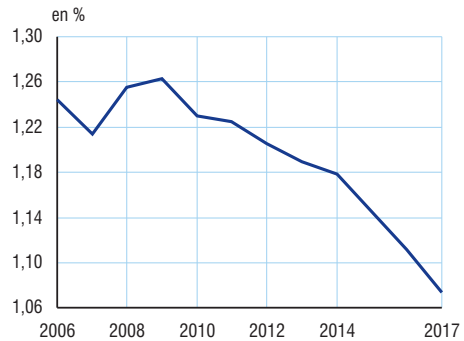
2. Part de la consommation de soins et de biens médicaux dans le PIB



Champ : France.

Source : Drees, comptes de la santé.

3. Reste à charge des ménages en proportion de leur revenu disponible brut (RDB)

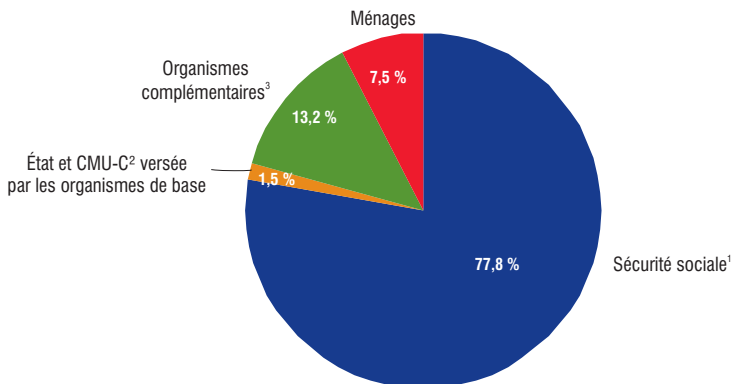


Champ : France.

Note : le reste à charge des ménages est la part de la dépense de santé restant à la charge des ménages après intervention de l'assurance maladie obligatoire, de l'État et des organismes complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurance et institutions de prévoyance).

Sources : Drees, comptes de la santé ; Insee, comptes nationaux.

4. Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux en 2017



1. Y compris prestations complémentaires Alsace-Moselle et Carnieg.

2. CMU-C : couverture maladie universelle complémentaire.

3. Y compris prestations CMU-C versées par ces organismes.

Source : Drees, comptes de la santé.

5.5 Niveau d'éducation de la population

Le niveau de diplôme de la population résidant en France augmente au fil des générations. Ainsi, en 2017, 14 % des personnes âgées de 25 à 34 ans n'ont aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges alors que c'est le cas de 33 % de celles âgées de 55 à 64 ans. De même, les jeunes détiennent moins fréquemment un diplôme de niveau CAP, BEP ou équivalent que les plus âgés. En revanche, ils sont beaucoup plus souvent bacheliers ou diplômés du supérieur que les personnes de 55 à 64 ans : la part de bacheliers ou plus est passée de 36 % à 67 % entre ces deux générations. La différence entre les générations est particulièrement marquée pour les diplômés du supérieur long : 30 % des personnes âgées de 25 à 34 ans ont un niveau de diplôme supérieur à bac + 2, contre 12 % de celles entre 55 et 64 ans.

Parmi les jeunes générations, les femmes sont nettement plus diplômées que les hommes. Elles sont tout d'abord moins souvent non diplômées : 13 % des femmes de 25 à 34 ans n'ont aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges contre 15 % des hommes de la même classe d'âge, à l'inverse de ce qui s'observe pour les anciennes générations. Elles possèdent aussi plus souvent un diplôme du supérieur : c'est le cas de la moitié des femmes de 25 à 34 ans contre quatre hommes sur dix de cette classe d'âge. Cet écart entre femmes et hommes est apparu au fil des générations : inférieur à 1 point pour les 55-64 ans, il augmente progressivement et atteint 10 points pour les 25-34 ans. Enfin, parmi les 25-34 ans, les femmes sont plus souvent diplômées du supérieur long que les hommes : respectivement 34 % et 27 % ont un niveau de diplôme supérieur à bac + 2.

En 1985, la **proportion de bacheliers dans une génération** était de 29 % ; elle atteint 79 % en 2017. Cette progression s'est faite en plusieurs étapes. La part de bacheliers a tout d'abord augmenté de plus de 30 points entre 1985 et 1995, la progression concernant tous les types de baccalauréat mais surtout le baccalauréat général (+ 17 points). Cette part

Définitions

Proportion de bacheliers dans une génération : proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge et en faisant la somme de ces taux.

Pour en savoir plus

- *L'état de l'École*, Depp, édition 2018.
- *Formations et emploi*, coll. « Insee Références », édition 2018.

s'est ensuite stabilisée jusqu'à la fin des années 2010 avant de croître à nouveau sous l'effet de l'augmentation des baccalauréats professionnels.

Malgré cette progression globale du niveau de diplôme, les disparités en matière de diplôme demeurent assez marquées selon le niveau d'éducation des parents. Certes, l'accès à l'enseignement supérieur s'est progressivement ouvert à tous les milieux : en 2014-2015, un peu plus d'un quart des personnes âgées de 25 à 44 ans dont les parents sont peu ou pas diplômés détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette proportion est néanmoins beaucoup plus faible que chez les personnes dont au moins l'un des parents est diplômé du supérieur (78 %). L'écart selon le niveau d'études des parents est encore plus marqué pour les diplômes les plus élevés : 34 % des enfants de diplômés du supérieur ont un diplôme de niveau bac + 5 ou plus contre seulement 5 % de ceux dont les parents sont peu ou pas diplômés. À l'autre extrémité de l'échelle des diplômes, les écarts selon le niveau d'éducation des parents sont également très importants. Alors que près d'un quart des personnes dont les parents sont peu ou pas diplômés n'ont aucun diplôme, ce n'est le cas que de 4 % des enfants de diplômés du supérieur. En revanche, détenir un diplôme de niveau bac + 2 varie moins selon le niveau d'études des parents : cela concerne 15 % des personnes dont les parents n'ont pas de diplôme contre respectivement 22 % et 20 % de celles dont les parents sont diplômés du secondaire ou du supérieur.

Des disparités existent également selon l'origine sociale. Ainsi, les personnes dont le père est cadre ou profession intermédiaire sont en proportion deux fois plus nombreuses à être diplômées du supérieur que les enfants d'employés ou d'ouvriers (65 % contre 31 %) et quatre fois plus nombreuses à avoir un diplôme de niveau bac + 5 (23 % contre 5 %). ■

Niveau d'éducation de la population 5.5

1. Diplôme le plus élevé obtenu selon l'âge et le sexe en 2017

en %

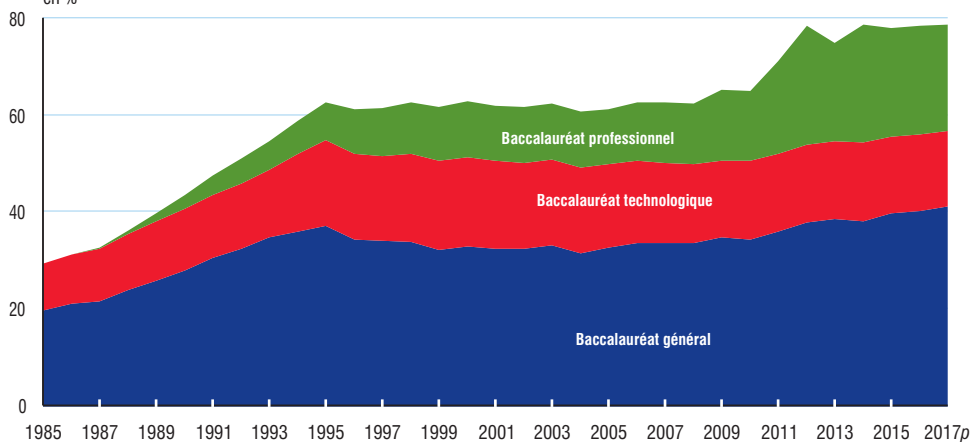
	25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	8,8	10,1	12,0	12,6	18,0	18,0	27,7	23,5
Brevet des collèges	3,8	5,3	3,8	3,6	5,4	4,6	9,0	6,4
CAP, BEP ou équivalent	16,2	22,1	16,7	22,8	27,9	34,5	25,7	35,8
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	22,2	23,1	20,3	20,9	16,7	13,4	14,4	11,9
Diplôme du supérieur court (niveau bac + 2)	15,5	12,6	20,1	16,3	15,4	12,4	12,4	8,7
Diplôme du supérieur long (supérieur à bac + 2)	33,5	26,8	27,1	23,8	16,6	17,1	10,8	13,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part de bacheliers ou plus	71,2	62,5	67,5	61,0	48,7	42,9	37,6	34,3

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes âgées de 25 à 64 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2017.

2. Proportion de bacheliers dans une génération

en %



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France hors Mayotte à partir de 2001.

Note : les données 2016 et 2017 sont provisoires.

Sources : Depp ; Insee ; ministère en charge de l'agriculture.

3. Diplôme le plus élevé obtenu selon le diplôme des parents et l'origine sociale en 2014-2015

en %

	Diplôme des parents			Catégorie socioprofessionnelle du père	
	Parents peu ou pas diplômés ¹	Au moins un parent diplômé au plus du secondaire	Au moins un parent diplômé du supérieur	Père employé ou ouvrier	Père cadre, profession intellectuelle supérieure ou profession intermédiaire
Aucun diplôme, certificat d'études primaires ou brevet des collèges	23,9	8,2	3,8	17,9	5,4
CAP, BEP ou équivalent	27,0	21,0	5,4	28,6	10,3
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	21,7	25,9	12,7	23,0	18,9
Diplôme du supérieur court (niveau bac + 2)	14,6	22,0	20,3	16,0	23,2
Diplôme de niveau bac + 3 ou bac + 4	8,1	12,9	23,7	9,2	19,1
Diplôme de niveau bac + 5 ou plus	4,8	10,0	34,1	5,4	23,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part de diplômés du supérieur	27,4	44,9	78,1	30,5	65,4

1. Les parents n'ont pas de diplôme autre que le certificat d'études primaires ou le brevet des collèges.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 25 à 44 ans.

Source : Insee, enquête Formation et qualification professionnelle (FQP) 2014-2015.

5.6 Dépenses d'éducation

En 2017, la **dépense intérieure d'éducation** (DIE) atteint 154,6 milliards d'euros, soit 6,7 % du PIB. Elle représente en moyenne 8 690 euros par élève ou étudiant : 6 550 euros par élève du primaire, 9 890 par élève du secondaire et 11 670 par étudiant.

Entre 1980 et 2017, la dépense d'éducation a crû en euros constants légèrement plus vite que le PIB (+ 1,9 % contre + 1,8 % en moyenne annuelle). Mais sa part dans le PIB a fluctué : au début des années 1990, la part de la DIE dans le PIB augmente fortement et atteint 7,7 % en 1995 et 1996, progression due notamment à l'effort important des collectivités territoriales avec la mise en place des lois de décentralisation, ainsi qu'à la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. En revanche, cette part va décroître régulièrement la décennie suivante, jusqu'à atteindre 6,6 % en 2007. En 2009, sous l'effet de la récession, la part de la DIE dans le PIB remonte à 7,1 %, puis subit à nouveau une légère baisse et se stabilise autour de 6,7 % entre 2011 et 2017.

En 2017, l'État assure 57,4 % du **financement initial de la DIE**, très majoritairement sur le budget des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (54,1 % de la DIE), et les collectivités territoriales en assurent 23,3 %. La part financée par ces dernières s'est accrue dans le second degré et le supérieur après 2006, en raison notamment du transfert aux régions et aux départements

de nouvelles compétences (gestion des personnels adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) ; organisation de la formation sanitaire et sociale dans l'enseignement supérieur).

Sur longue période, la croissance de la DIE s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui du coût de chaque élève qui, tous niveaux confondus, augmente en moyenne de 1,7 % par an en euros constants depuis 1980. Néanmoins, depuis 1999, la dépense par élève progresse plus modérément (+ 0,7 % par an). C'est dans le premier degré que la dépense par élève a le plus augmenté sur 37 ans : + 1,9 % par an en euros constants (contre + 1,4 % dans le second degré), notamment en raison d'une hausse du taux d'encadrement et de la création du corps des professeurs des écoles. En revanche, la dépense moyenne pour un étudiant n'a augmenté que de 0,9 % en moyenne par an entre 1980 et 2017 : l'essentiel de la progression des crédits consacrés à l'enseignement supérieur a permis d'absorber la forte hausse des effectifs de la période. De 2010 à 2017, seule la dépense moyenne pour un élève du premier degré croît chaque année (+ 1,5 % en moyenne par an en euros constants) ; celle du second degré recule entre 2010 et 2013 et fluctue depuis, sans toutefois retrouver son niveau de 2010. Dans l'enseignement supérieur, les évolutions annuelles sont irrégulières, mais la tendance est plutôt à la baisse (- 0,6 % en moyenne annuelle en euros constants). ■

Définitions

La **dépense intérieure d'éducation** (DIE) rassemble toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques (administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages) pour les activités d'éducation : enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement). Voir *annexe Glossaire*.

Le **financement initial de la DIE** représente le financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents. Par exemple, les bourses versées par l'État aux ménages sont comptées comme dépenses de l'État, financeur initial, tandis que les dépenses réalisées par les ménages avec les bourses reçues ne sont pas comptées.

Pour en savoir plus

- *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Depp, édition 2018, en ligne sur le site www.education.gouv.fr
- *L'état de l'École*, Depp, édition 2018.
- Voir *fiches 2.5, 2.6 et 6.2*.

1. Dépense intérieure d'éducation

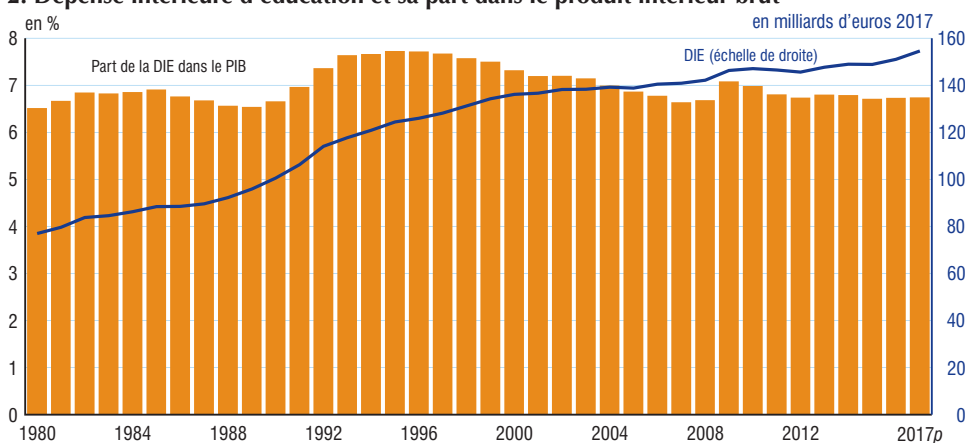
	1980	1990	2000	2010	2015	2016	2017 _p
Dépense intérieure d'éducation (DIE)							
DIE en valeur (en milliards d'euros)	29,4	70,2	108,2	139,3	147,6	150,1	154,6
DIE en euros constants (en milliards d'euros 2017)	77,0	100,6	136,1	147,1	148,9	151,0	154,6
DIE par élève (en euros 2017)	4 730	5 910	7 860	8 520	8 480	8 510	8 690
Structure du financement initial de la DIE (en %)							
État	67,9	62,4	64,0	57,9	57,2	57,1	57,4
dont MEN-Mesri ¹	60,3	55,8	56,7	52,9	53,6	53,7	54,1
Collectivités territoriales	14,3	18,6	19,9	23,9	23,9	23,5	23,3
Autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales	0,4	0,8	2,2	2,3	2,9	3,1	3,1
Entreprises	6,7	7,2	6,6	8,3	8,4	8,6	8,5
Ménages	10,7	11,0	7,3	7,6	7,6	7,7	7,7

1. MEN-Mesri : ministère de l'Éducation nationale ; ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Champ : France.

Source : MEN-Mesri-Depp, compte de l'éducation.

2. Dépense intérieure d'éducation et sa part dans le produit intérieur brut

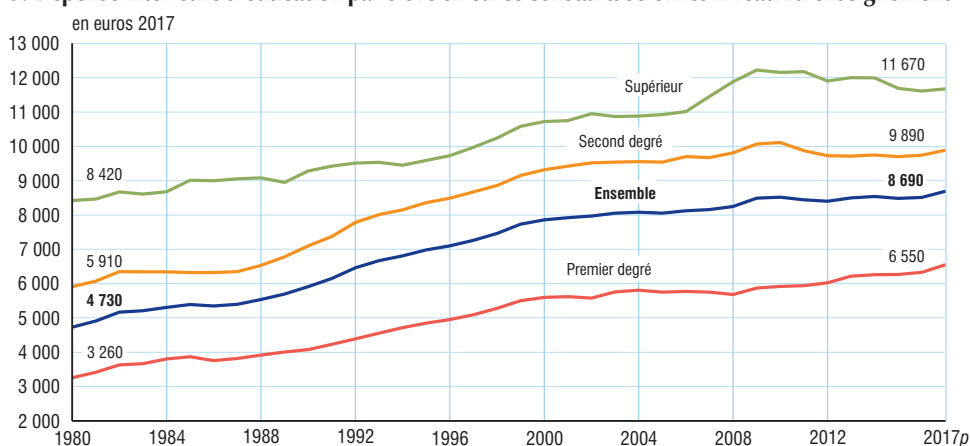


Champ : France.

Lecture : en 2017, la DIE s'élève à 154,6 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite), ce qui représente 6,7 % du PIB (bâtons avec échelle de gauche).

Source : MEN-Mesri-Depp, compte de l'éducation.

3. Dépense intérieure d'éducation par élève en euros constants selon les niveaux d'enseignement



Champ : France.

Source : MEN-Mesri-Depp, compte de l'éducation.

5.7 Insécurité, victimation

Selon l'enquête **Cadre de vie et sécurité**, 5,7 % des femmes et 3,6 % des hommes âgés de 18 à 75 ans déclarent avoir été victimes au moins une fois de **violences physiques ou sexuelles** en 2015 ou 2016. Dans près d'un cas sur trois, ces femmes déclarent avoir été victimes de leur conjoint ou d'un ex-conjoint. C'est moins fréquent chez les hommes : les conjoints ou ex-conjoints sont impliqués dans une agression physique ou sexuelle sur cinq. Ces violences affectent davantage les jeunes adultes : 10,5 % des femmes et 6,3 % des hommes de 18 à 29 ans sont concernés. Le risque d'agression physique ou sexuelle diminue ensuite avec l'âge.

Les jeunes adultes se disent aussi plus souvent victimes de **vol avec ou sans violence** : 6,3 % des 18-29 ans sont concernés, deux fois plus que l'ensemble des 18-75 ans. Ils déclarent également plus souvent avoir été victimes de menaces, d'injures ou d'insultes, particulièrement les jeunes femmes (26,3 % contre 18,4 % des hommes du même âge).

En 2015 ou 2016, 3,4 % des ménages déclarent avoir été victimes d'un **cambristolage ou d'une tentative** de cambriolage de leur logement, 1,6 % de vol sans effraction et 3,5 % d'**actes de vandalisme contre leur logement**. Enfin, 2,0 % des ménages possédant une voiture déclarent avoir subi un vol ou une tentative de vol de leur véhicule sur la même période et 8,5 % ont été victimes d'**actes de vandalisme contre leur voiture**. Les atteintes subies par les ménages contre leur logement ou leur voiture sont en moyenne plus fréquentes dans les grandes agglomérations, hormis pour les vols sans effraction ; ainsi les ménages sont deux fois plus souvent victimes de cambriolage ou d'actes de

Définitions

L'enquête **Cadre de vie et sécurité**, menée annuellement depuis 2007, a pour objectif de recenser et de caractériser les faits subis par les ménages et les personnes au cours des deux années qui précèdent l'enquête.

– **violences physiques ou sexuelles** : atouchements, rapports sexuels non désirés et tentatives, gifles, coups et toutes autres formes de violences physiques ;

– **vol avec ou sans violence** : vol ou tentative de vol d'un bien personnel (portefeuille, portable, etc.) dans un lieu public ou sur le lieu de travail ou d'études avec ou sans violence physique ;

– **cambristolage ou tentative** : introduction avec effraction dans le logement, y compris s'il n'y a pas de vol ;

– **actes de vandalisme contre le logement** : inscriptions sur les murs, clôture endommagée ou destruction totale d'éléments du logement (boîte aux lettres, vitres cassées, etc.) ;

– **actes de vandalisme contre la voiture** : rétroviseur arraché, peinture rayée, pneu crevé, jusqu'à des actes plus graves comme la destruction totale du véhicule ;

– **vol à la roulotte** : vol d'objets, d'accessoires ou de pièces se trouvant dans ou sur la voiture du ménage.

Pour en savoir plus

- « Victimation 2016 et perceptions de la sécurité – Résultats de l'enquête "Cadre de vie et sécurité 2017" », in *Rapport annuel 2017*, ONDRP, décembre 2017.
- *Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2017*, SSMSI, décembre 2017.

vandalisme contre leur logement en agglomération parisienne que dans les communes rurales et trois fois plus souvent victimes de **vol à la roulotte**, d'actes de vandalisme ou de vol ou tentative de vol de leur voiture.

Qu'elles aient ou non été victimes les deux années précédant l'enquête, 10,8 % des femmes de 14 ans ou plus ont déclaré en 2017 se sentir parfois ou souvent en insécurité à leur domicile et 14,1 % ont déclaré éprouver un tel sentiment dans leur quartier ou leur village. Les hommes sont près de deux fois moins nombreux que les femmes à déclarer se sentir en insécurité, que ce soit à leur domicile (5,3 %) ou dans leur quartier ou leur village (7,7 %).

Le sentiment d'insécurité à domicile éprouvé par les femmes est constant quel que soit leur âge. En revanche, les hommes âgés se déclarent deux fois plus en insécurité à leur domicile que les jeunes hommes (3,6 % pour les 14-29 ans ; 7,8 % pour les 75 ans ou plus).

Le sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village suit la tendance inverse : il ne varie quasiment pas en fonction de l'âge chez les hommes, alors qu'il diminue avec l'âge chez les femmes. Ainsi, les jeunes femmes se déclarent deux fois plus souvent en insécurité dans leur quartier ou village que les femmes âgées (19,1 % pour les 14-29 ans ; 10,0 % pour les 75 ans ou plus).

Enfin, une femme sur six déclare renoncer parfois ou souvent à sortir seule de chez elle pour des raisons de sécurité. Les hommes sont cinq fois moins nombreux à déclarer un tel renoncement. Les femmes de 14-29 ans et de 60 ans ou plus sont celles qui renoncent le plus à sortir seules de chez elles pour des questions de sécurité (19 %). ■

1. Victimes d'agression ou de vol en 2015 ou en 2016

	Vol avec ou sans violence		Menaces, injures ou insultes		Violences physiques ou sexuelles		dont violences physiques ou sexuelles commises par un conjoint ou un ex-conjoint ¹	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Âge								
18-29 ans	6,3	6,3	26,3	18,4	10,5	6,3	} 2,3	n.s.
30-39 ans	3,1	2,4	21,8	18,3	5,2	4,0		
40-49 ans	2,7	2,9	17,1	16,6	6,5	3,6	} 1,9	n.s.
50-59 ans	2,4	2,4	14,5	14,8	4,0	2,6		
60-75 ans	2,7	1,1	7,9	7,7	2,7	1,5	n.s.	n.s.
Ensemble	3,4	3,0	17,0	14,9	5,7	3,6	1,8	0,7

1. Pour être significatives, les données de cette colonne nécessitent de regrouper des classes d'âge.

Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 18 à 75 ans résidant en ménages ordinaires.

Lecture : en 2017, 6,3 % des femmes âgées de 18 à 29 ans déclarent avoir été victimes de vol, avec ou sans violence, dans les deux années précédant l'enquête.

2,3 % des femmes âgées de 18 à 39 ans ont subi des violences physiques ou sexuelles commises par leur conjoint ou un ex-conjoint.

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) 2017.

2. Ménages victimes de cambriolage, de vol de voiture ou d'actes de destruction ou de dégradation en 2015 ou en 2016

	Cambriolage ou tentative de cambriolage	Vol dans le logement commis sans effraction	Actes de vandalisme contre le logement	Vol ou tentative de vol de la voiture	dont vol	Vol à la roulotte	Actes de vandalisme contre la voiture
Taille d'agglomération¹							
Agglomération parisienne	4,5	1,5	3,5	3,0	0,6	8,4	11,5
De 200 000 à 1 999 999 habitants	4,6	1,8	5,0	3,4	0,9	6,4	11,8
De 100 000 à 199 999 habitants	3,7	1,6	5,0	2,2	0,7	4,9	11,5
De 20 000 à 99 999 habitants	2,3	1,2	3,5	1,1	0,3	4,2	9,3
Moins de 20 000 habitants	3,0	1,8	3,3	1,4	0,4	3,2	6,2
Commune rurale	2,3	1,7	1,6	1,0	0,3	2,2	4,6
Ensemble	3,4	1,6	3,5	2,0	0,5	4,6	8,5

1. Unité urbaine (zonage de 2010).

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages pour les cambriolages, les vols dans le logement et les actes de vandalisme contre le logement ; France métropolitaine, ensemble des ménages possédant au moins une voiture, pour les vols de voiture, les vols à la roulotte et les actes de vandalisme contre les voitures.

Lecture : en 2017, 3,4 % des ménages déclarent avoir été victimes de cambriolage ou de tentative de cambriolage, dans les deux années précédant l'enquête.

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) 2017.

3. Sentiment d'insécurité éprouvé par les personnes de 14 ans ou plus en 2017

	Se sent en insécurité à son domicile		Se sent en insécurité dans son quartier ou dans son village		Renonce à sortir seul(e) de son domicile pour des raisons de sécurité	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Âge						
14-29 ans	11,0	3,6	19,1	8,6	19,1	3,1
30-44 ans	10,3	5,3	13,3	7,7	14,4	2,4
45-59 ans	10,5	5,7	13,5	7,5	13,6	2,4
60-75 ans	11,4	5,8	12,8	7,2	18,7	4,2
75 ans ou plus	10,9	7,8	10,0	7,1	19,7	7,9
Ensemble	10,8	5,3	14,1	7,7	16,7	3,4

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 14 ans ou plus résidant en ménages ordinaires.

Lecture : en 2017, 19,1 % des femmes âgées de 14 à 29 ans ont déclaré se sentir parfois ou souvent en insécurité dans leur quartier ou village.

Note : personnes ayant répondu « oui, souvent » ou « oui, parfois » aux questions « Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile ? », « Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité dans votre quartier ou dans votre village ? », « Vous arrive-t-il de renoncer à sortir seul(e) de chez vous pour des raisons de sécurité ? ». Dans la littérature, une définition plus large intégrant la modalité « oui, rarement » est parfois adoptée (voir le rapport annuel de l'ONDRP).

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) 2017.

5.8 Justice

En 2016, 1,78 million de nouvelles **affaires** sont introduites **au fond** devant les tribunaux civils (hors régimes de protection des mineurs), en baisse de 2 % par rapport à 2015. Elles relèvent notamment du droit de la famille (25 %), du droit des contrats (22 %) et du droit des personnes (19 %). Le nombre d'affaires nouvelles relatives au contentieux de la famille (443 500) a augmenté de 2 % en 2016. Elles concernent, entre autres, les divorces (128 000) et les contentieux liés à un divorce ou à l'éducation des enfants mineurs en cas de séparation des parents (180 100 demandes). Les affaires liées au droit des contrats (385 800 en 2016, en baisse de 4 %) portent principalement sur des conflits relatifs aux baux d'habitation et professionnels, aux dettes non régularisées et aux contrats mal exécutés. Le contentieux des personnes (hors incapacité des mineurs) augmente de 3 % en 2016 (335 500 affaires). Les nouvelles affaires relatives au droit du travail et de la protection sociale (216 200 en 2016, soit 12 % du total), généralement des contestations de motif de licenciement portées aux prud'hommes, ont fortement baissé en 2016 (-11 %). Les nouvelles affaires concernant les entreprises en difficulté (153 500, soit 9 %) évoluent également à la baisse (-6 %). Les autres nouvelles affaires concernent par exemple le droit des affaires, de la responsabilité ou celui des biens.

Dans le cadre des procédures pénales, les parquets sont chargés de qualifier et d'orienter les affaires. En 2016, ils ont traité 4,5 millions d'affaires dont 3,1 millions ont été classées sans suite car le plus souvent sans auteur identifié. Dans ces affaires, 2,2 millions d'auteurs ont fait l'objet d'un traitement judiciaire, dont 31 % se sont révélés non poursuivables. Parmi les auteurs poursuivables, 39 % ont fait l'objet d'une mesure alternative aux poursuites, 5 % d'une composition pénale et 10 % d'un classement sans suite pour inopportunité des poursuites. Finalement, 683 400 personnes ont été poursuivies devant une juridiction, soit 1,5 % de plus qu'en 2015.

Définitions

L'**affaire** est une procédure soumise à une juridiction civile ou pénale. L'affaire civile est dite « **au fond** » quand elle est soumise à une juridiction pour trancher l'objet même du litige.

Récidive légale en matière délictuelle : même délit ou délit assimilé par la loi, commis dans un délai de cinq ans à compter de l'expiration ou de la prescription de la précédente peine.

Pour en savoir plus

- *Références Statistiques Justice, année 2016*, SDSE, janvier 2018.
- Plus d'informations sur le site internet www.justice.gouv.fr

En 2016, 582 100 condamnations ont été prononcées à la suite d'une infraction (crime, délit ou contravention de 5^e classe), en hausse de 1 % par rapport à 2015. Les infractions liées à la circulation routière et aux transports représentent 40 % des condamnations, dans quatre cas sur dix pour conduite en état alcoolique. Les condamnations concernant des atteintes aux biens (vols, recels, destructions, dégradations) sont stables en 2016 après une baisse globale depuis 10 ans et représentent 21 % des condamnations. Celles pour atteintes aux personnes (18 %) repartent légèrement à la hausse (+ 2 % entre 2015 et 2016), après une baisse amorcée en 2008 et une stabilisation entre 2014 et 2015. Les faits commis sont deux fois sur trois des coups et violences volontaires et près d'une fois sur dix des atteintes sexuelles. Les homicides et blessures involontaires représentent 8 % des atteintes aux personnes (essentiellement du fait d'accidents de la route). Enfin, les condamnations liées aux stupéfiants (65 500) continuent d'augmenter (+ 4 % en 2016).

Les condamnés par les juridictions pénales sont en général des hommes majeurs de nationalité française. 37 % des condamnés ont moins de 25 ans. En 2016, 13 % des condamnés pour un délit étaient en état de **récidive légale**, avec des taux plus élevés parmi les condamnés pour vol ou conduite en état alcoolique (respectivement 21 % et 17 %).

Au 1^{er} janvier 2018, l'administration pénitentiaire dispose d'une capacité opérationnelle de 59 800 places de détention réparties dans 182 établissements pour 69 000 détenus, soit une densité carcérale de 115 détenus pour 100 places. On compte par ailleurs 10 800 personnes écrouées non détenues (sous surveillance électronique ou en placement à l'extérieur sans hébergement). Près d'une personne écrouée sur quatre est âgée de moins de 25 ans et une sur cinq est de nationalité étrangère. Les femmes représentent moins d'une personne écrouée sur vingt-cinq. Un quart des condamnés exécutent une peine de six mois ou moins et un cinquième une peine de cinq ans ou plus. ■

1. Justice civile : nouvelles affaires introduites au fond

en milliers

	Y compris incapacité des mineurs						Hors régimes de protection des mineurs ²	
	2005	2010	2012	2013	2014	2015	2015	2016
Ensemble	1 829	1 884,7	1 822,4	1 910,9	1 866,2	1 848,0	1 820,6	1 779,7
dont : droit des personnes ¹	195	264,5	347,6	402,7	333,9	352,5	325,2	335,5
droit de la famille	465	451,5	412,7	417,6	443,9	434,2	434,2	443,5
entreprises en difficulté	195	184,8	165,1	158,9	160,5	163,1	163,1	153,5
droit des contrats	436	461,7	409,2	408,3	426,2	403,3	403,3	385,8
droit du travail et de la protection sociale	277	274,4	239,8	272,8	246,4	244,1	244,1	216,2

1. La loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs prévoit que toutes les mesures en cours soient revues et révisées dans un délai de cinq ans. La loi du 5 juillet 2011 a réformé la mesure d'hospitalisation psychiatrique sans consentement. Le juge doit désormais intervenir dans cette procédure.

2. En lien avec les évolutions législatives du 1^{er} janvier 2016, les données 2016 relatives aux régimes de protection des mineurs ne sont pas disponibles.

Champ : France y compris Mayotte depuis 2011, cours d'appel, tribunaux de grande instance (hors protection des mineurs), tribunaux d'instance, tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes (hors Cours de cassation).

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des études, exploitation statistique du répertoire général civil.

2. Justice pénale : orientation des auteurs par le parquet

en milliers

	2012r	2013r	2014r	2015r	2016
Ensemble des auteurs impliqués dans une affaire pénale	2 087,5	2 019,4	2 065,6	1 996,0	2 152,2
Auteurs dans les affaires non poursuivables	563,0	567,1	600,9	589,4	661,6
CSS ¹ pour infraction non poursuivable	469,3	470,5	499,8	492,1	556,5
CSS pour défaut d'élucidation	93,7	96,6	101,1	97,3	105,1
Auteurs dans les affaires poursuivables	1 524,5	1 452,3	1 464,8	1 406,6	1 490,6
CSS pour inopportunité des poursuites	135,6	129,0	134,5	133,7	153,6
CSS après procédure alternative	617,7	564,1	579,1	527,6	581,0
Composition pénale ²	80,8	78,6	75,6	71,8	72,7
Poursuites	690,4	680,7	675,5	673,4	683,4

1. CSS : classement sans suite. 2. Les compositions pénales sont des dispositions permettant au procureur de la République de proposer à une personne qui reconnaît être l'auteur d'une infraction une amende ou une peine de substitution sans la traduire devant le tribunal.

Champ : France.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des études, SID statistiques pénales.

3. Justice pénale : condamnations

en milliers

Nature de l'infraction	2005r	2010r	2012r	2013r	2014r	2015	2016p
Ensemble des condamnations	618,0	610,0	610,5	599,1	578,5	574,5	582,1
Atteinte aux personnes	111,7	110,4	107,6	104,4	100,2	101,0	102,8
dont : homicides volontaires	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
atteintes sexuelles	13,0	10,3	10,3	9,6	8,8	9,0	8,9
coups et violences volontaires	65,4	72,4	69,5	67,2	64,7	64,8	65,9
homicides et blessures involontaires	14,2	9,7	9,5	8,9	8,2	8,1	8,1
Atteinte aux biens	152,8	134,9	134,7	134,7	128,0	123,2	123,4
Matière économique et financière	26,4	17,6	16,7	15,9	15,0	15,1	14,4
dont : chèques	8,3	5,1	4,6	4,7	4,2	3,8	3,7
travail illégal	3,9	3,6	3,4	2,9	2,7	2,5	2,4
Circulation routière et transports	242,4	251,5	251,1	241,7	232,7	228,4	230,5
dont : conduite en état alcoolique	116,5	118,8	116,9	109,9	102,1	97,5	93,5
conduite sans permis ou malgré suspension	42,7	58,4	56,5	55,2	55,2	53,8	56,1
Autres infractions	84,8	95,6	100,4	102,4	102,6	106,9	111,0
dont stupéfiants	36,2	48,6	52,6	56,3	59,3	63,1	65,5
Caractéristiques des condamnés (en %)							
Part des mineurs	8,9	8,7	8,3	8,0	7,9	7,8	8,0
Part des femmes	9,4	9,5	9,9	10,1	10,2	10,1	10,3
Part des étrangers	13,5	12,7	13,5	13,9	14,0	13,7	13,5

Champ : France et collectivités d'outre-mer.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des études, fichier statistique du casier judiciaire.

4. Nombre de personnes écrouées

au 1^{er} janvier de chaque année

	2005	2010	2014	2015	2016	2017	2018
Écroués détenus	58 231	60 978	67 075	66 270	66 678	68 432	68 974
Écroués non détenus	966	5 111	10 808	11 021	9 923	10 364	10 811
Ensemble des personnes écrouées	59 197	66 089	77 883	77 291	76 601	78 796	79 785
Part des femmes (en %)	3,8	3,4	3,5	3,4	3,5	3,6	3,7
Part des moins de 25 ans (en %)	26,3	25,7	25,2	24,3	24,2	23,7	23,6
Part des étrangers (en %)	21,5	17,8	18,7	19,0	19,8	20,3	20,6

Champ : France y compris Mayotte à partir de 2012.

Source : ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire.

5.9 Vie citoyenne

Au 1^{er} mars 2018, selon les données provisoires, 45,4 millions de Français sont inscrits sur les listes électorales en France, soit 88,0 % de l'électorat potentiel. Par rapport à la situation au 1^{er} mars 2017, 896 000 électeurs ont été radiés (dont 52 % à la suite d'un décès) et 590 000 individus ont été nouvellement inscrits (dont 86 % de jeunes atteignant l'âge électoral). En un an, le nombre d'électeurs inscrits a donc reculé de 306 000 personnes, soit une diminution de 0,7 %. La variation du nombre d'électeurs est très dépendante de la présence de scrutins et de leur nature. L'absence d'élections nationales en 2018, faisant suite à la tenue en 2017 d'élections présidentielle et législatives, traditionnellement mobilisatrices, a entraîné une baisse du nombre d'électeurs. En particulier, 408 000 électeurs seulement se sont réinscrits à la suite d'un déménagement, contre 2,6 millions l'année précédente.

Le **taux d'inscription** sur les listes électorales est relativement stable depuis le début des années 2000, oscillant autour de 88 %. Il connaît cependant des pics les années d'élections présidentielle et législatives : notamment en 2007 où 90,1 % des électeurs potentiels étaient inscrits sur les listes électorales, et de manière plus modérée en 2012 (88,7 %) et en 2017 (88,6 %).

Le taux d'inscription varie fortement en fonction de l'âge. Il est le plus faible entre 25 et 44 ans. Il est un peu plus élevé pour les plus jeunes, du fait de la procédure d'inscription d'office dont bénéficient, chaque année depuis 2001, les personnes atteignant l'âge

électoral à condition d'avoir été recensées par leur mairie pour la journée défense et citoyenneté. En 2018, 85,7 % des jeunes de 18 à 24 ans sont ainsi inscrits, contre 84,3 % des 25-34 ans et 84,8 % des 35-44 ans. Après 45 ans, le taux d'inscription sur les listes électorales croît régulièrement avec l'âge. Il atteint 91,6 % pour les personnes âgées de 65 ans ou plus. Les taux d'inscription plus forts aux âges élevés peuvent s'expliquer de plusieurs manières. Tout d'abord, ayant connu durant leur vie un plus grand nombre d'élections, les personnes âgées ont eu plus d'occasions de s'inscrire sur les listes électorales. Ensuite, elles changent moins souvent de domicile et sont donc moins concernées par les désinscriptions liées à la mobilité résidentielle.

Le lieu de résidence influence aussi les pratiques d'inscription sur les listes électorales. En moyenne entre 2012 et 2016, les taux d'inscription sont les plus élevés en Bretagne et Pays de la Loire où plus de 91 % des électeurs potentiels sont inscrits sur les listes électorales. Les taux d'inscription sont supérieurs à la moyenne nationale dans les autres régions de l'ouest et dans celles du nord de la France (Hauts-de-France et Grand Est). À l'inverse, les taux d'inscription sont un peu inférieurs à la moyenne nationale dans les régions du Sud-Est (Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur). Enfin, ils sont nettement plus bas en Corse, en Île-de-France (84,4 %) et dans les départements et régions d'outre-mer (Drom), en particulier en Guyane (71,6 %). ■

Définitions

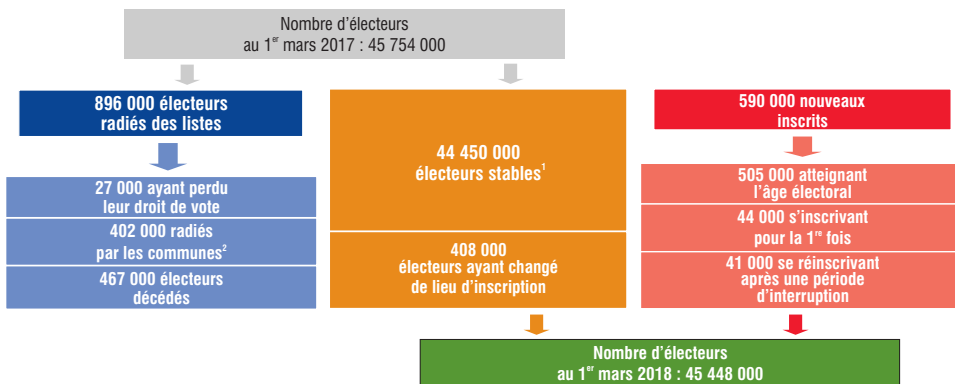
Les **taux d'inscription** sur les listes électorales sont obtenus en rapportant le nombre d'électeurs effectivement inscrits sur les listes au nombre d'électeurs potentiels, c'est-à-dire les individus âgés de 18 ans ou plus, de nationalité française et jouissant de leur droits civils et politiques.

Les personnes en situation d'incapacité électorale (à la suite d'une condamnation ou d'une mise sous tutelle) sont ici incluses dans la population des électeurs potentiels. Si elles étaient exclues, les taux d'inscription seraient supérieurs de 0,6 point en moyenne, avec de forts écarts selon l'âge : 0,3 point pour les 18-39 ans et environ deux points pour les personnes âgées de 80 ans ou plus, davantage concernées par les mises sous tutelle.

Pour en savoir plus

- « Inscriptions électorales de 2018 : les trentenaires moins inscrits que les autres », *Insee Focus* n° 118, juillet 2018.
- « Recul du nombre d'électeurs en 2018 », *Insee Focus* n° 112, mai 2018.
- « En 2014, 85 % des jeunes Français de 18 à 24 ans étaient inscrits sur les listes électorales », *Insee Focus* n° 22, mars 2015.

1. Schéma de la révision électorale 2017-2018

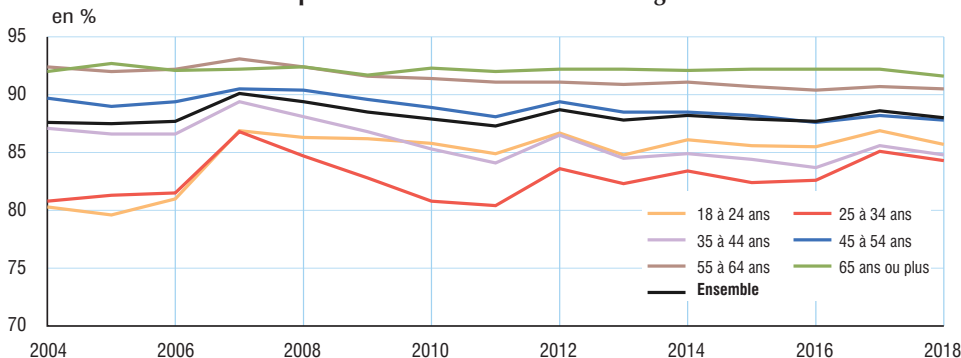


1. Électeurs stables : électeurs n'ayant pas changé de lieu d'inscription entre le 1^{er} mars 2017 et le 1^{er} mars 2018.

2. Il s'agit d'électeurs radiés à l'initiative des communes, principalement des électeurs ayant déménagé sans s'être réinscrits ailleurs.

Source : Insee, fichier électoral.

2. Évolution du taux d'inscription entre 2004 et 2018 selon l'âge

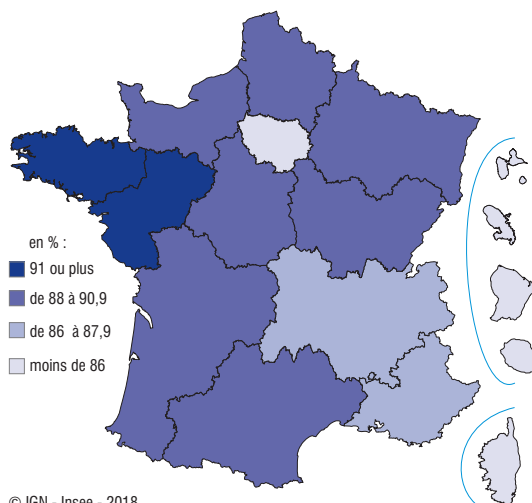


Champ : résidents en France hors Mayotte de nationalité française et âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} mars de chaque année.

Lecture : au 1^{er} mars 2018, 85,7 % des électeurs potentiels âgés de 18 à 24 ans étaient inscrits sur les listes électorales. En 2004, 80,3 % des électeurs potentiels du même âge étaient inscrits sur les listes électorales.

Source : Insee, échantillon démographique permanent.

3. Taux d'inscription par région (moyenne 2012-2016)



Champ : résidents en France hors Mayotte de nationalité française et âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} mars de chaque année.

Lecture : entre 2012 et 2016, en moyenne 82,0 % des électeurs potentiels résidents en Guadeloupe étaient inscrits sur les listes électorales.

Source : Insee, échantillon démographique permanent.

© IGN - Insee - 2018

5.10 Relations sociales

Avoir des contacts avec sa famille ou ses amis, par le biais de rencontres (visites chez les uns ou les autres, activités communes) ou de communications à distance (par téléphone, SMS, Internet, courrier, etc.) contribue à la qualité de vie.

En 2015, 75 % des personnes âgées de 16 ans ou plus et résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine déclarent rencontrer des membres de leur famille (en dehors de ceux vivant dans le ménage) ou communiquer avec eux au moins une fois par semaine. Elles sont un peu moins nombreuses, 63 %, à avoir des contacts (rencontres ou communications à distance) au moins chaque semaine avec leurs amis. Avec la famille comme avec les amis, les communications à distance hebdomadaires (qui concernent respectivement 68 % et 57 % des personnes) sont plus fréquentes que les rencontres (respectivement 48 % et 49 %). Avoir des contacts hebdomadaires avec sa famille comme avec ses amis est plus fréquent en 2015 qu'en 2011 (+ 3 points). Cette évolution résulte d'une augmentation des communications à distance avec la famille (+ 4 points) comme avec les amis (+ 4 points). Par contre, la fréquence des rencontres hebdomadaires est restée stable entre 2011 et 2015.

La fréquence et les modalités des contacts dépendent de l'étendue du réseau familial et amical et de la proximité géographique de ses membres, mais aussi de caractéristiques propres à la personne comme le sexe, la situation conjugale ou l'âge. Ainsi, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à rencontrer leur famille ou à communiquer avec elle au moins une fois par semaine (80 % contre 69 %). En revanche, elles déclarent autant avoir de contacts hebdomadaires avec leurs amis que les hommes (autour de 63 %).

La situation conjugale influe également sur l'intensité et la nature des contacts avec les proches. Ainsi, les personnes en couple sont nettement moins nombreuses à avoir des contacts avec leurs amis chaque semaine (56 % contre 74 % pour celles qui ne vivent pas en couple). Les contacts hebdomadaires

avec la famille sont en revanche un peu plus fréquents pour les personnes qui vivent en couple (76 %) que pour les autres (72 %).

Par ailleurs, les échanges hebdomadaires avec les amis diminuent avec l'âge : ils concernent plus de 90 % des 16-24 ans, près de 70 % des 25-39 ans et un peu plus de la moitié des 50 ans ou plus. Par contre, c'est pour les personnes de 25 à 39 ans et celles âgées de 65 ans ou plus que les contacts hebdomadaires avec un membre de la famille (avec lequel elles ne cohabitent pas) sont les plus fréquents (environ 80 %).

Quasiment inexistante quinze ans auparavant, l'utilisation des réseaux sociaux (*Facebook*, *LinkedIn*, *Twitter*) pour partager et échanger des informations s'est depuis fortement développée. En 2015, 40 % des personnes interrogées déclarent communiquer par le biais des réseaux sociaux au moins une fois par mois. L'usage des réseaux sociaux est très répandu chez les plus jeunes : 86 % des 16-24 ans les utilisent au moins une fois par mois et 60 % tous les jours ou presque. L'usage au moins une fois par mois des réseaux sociaux décroît rapidement avec l'âge : il concerne 40 % des 40-49 ans, 23 % des 50-64 ans et seulement 8 % des personnes âgées de 65 ans ou plus. Les femmes sont un peu plus nombreuses à fréquenter les réseaux sociaux au moins une fois par mois que les hommes (42 % contre 38 %).

Bien que les femmes soient plus présentes que les hommes sur les réseaux sociaux, elles déclarent un peu plus souvent se sentir seules : 30 % d'entre elles disent être parfois, la plupart du temps ou tout le temps dans ce cas contre 21 % des hommes. La proportion de femmes qui déclarent se sentir seules parfois ou plus fréquemment augmente régulièrement avec l'âge. Ainsi, 22 % des jeunes femmes âgées de 16 à 24 ans déclarent se sentir au moins parfois seules contre 30 % des femmes âgées de 40 à 49 ans et 36 % des femmes âgées de 65 ans ou plus. À l'inverse, la part des hommes qui déclarent se sentir seuls parfois ou plus fréquemment reste globalement stable tout au long de la vie, autour de 20 %. ■

Pour en savoir plus

- « L'accès des seniors aux technologies de l'information et de la communication (Tic) : vers une plus grande démocratisation », in *Retraite et société* n° 75, Cnav, décembre 2016.
- « Les jeunes voient plus leurs amis, les plus âgés leur famille », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2011.

1. Rencontres et communications avec la famille ou les amis au moins une fois par semaine selon le sexe, la vie en couple et l'âge

en %

	Rencontres		Communications ²		Communications ou rencontres	
	Famille ¹	Amis	Famille ¹	Amis	Famille ¹	Amis
Ensemble en 2011	49	49	64	53	72	60
Ensemble en 2015	48	49	68	57	75	63
Sexe						
Femmes	51	47	75	58	80	64
Hommes	45	51	61	55	69	62
Vie en couple						
En couple	48	41	70	50	76	56
Pas en couple	48	62	66	68	72	74
Âge						
16-24 ans	45	79	63	90	67	92
25-39 ans	45	49	75	66	78	69
40-49 ans	40	42	62	53	68	57
50-64 ans	52	41	67	45	75	53
65 ans ou plus	55	44	71	42	80	54

1. En dehors des membres de la famille vivant dans le ménage.

2. Communications par téléphone, SMS, Internet, courrier, etc.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménages ordinaires.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2011 et 2015.

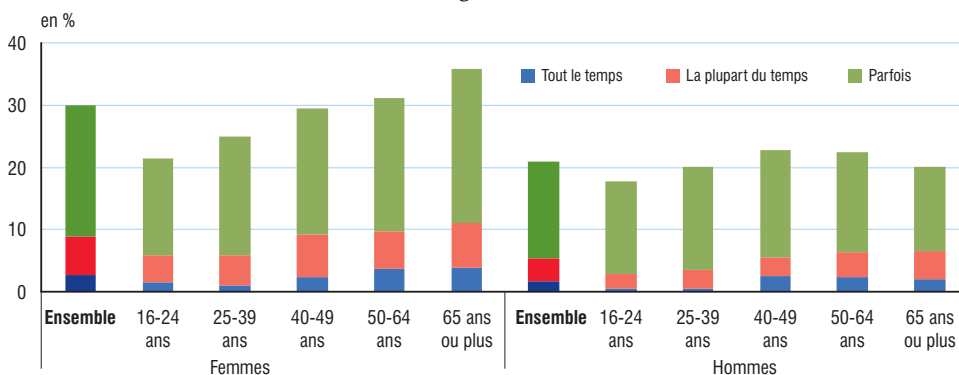
2. Utilisation des réseaux sociaux selon le sexe et l'âge en 2015



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménages ordinaires.

Source : Insee, enquête SRCV 2015.

3. Sentiment de solitude selon le sexe et l'âge en 2015



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménages ordinaires.

Source : Insee, enquête SRCV 2015.

5.11 Activités personnelles

En 2015, en dehors des obligations scolaires et professionnelles, 47 % des personnes de 16 ans ou plus résidant en France métropolitaine déclarent avoir pratiqué au moins une activité physique ou sportive au cours des douze derniers mois. La proportion de pratiquants varie en fonction du sexe : 50 % des hommes s'adonnent à au moins une activité physique ou sportive au cours de l'année contre 45 % des femmes. Cet écart de pratique entre femmes et hommes s'est toutefois réduit au cours des dernières années : il était de 10 points en 2009. Concernant la pratique hebdomadaire d'une activité sportive, les écarts selon le genre ont même disparu : en 2015, un tiers des femmes comme des hommes pratiquent une activité sportive au moins une fois par semaine.

La proportion de pratiquants diminue avec l'âge. La part des personnes déclarant avoir pratiqué au moins une activité sportive au cours des douze derniers mois atteint 56 % pour les personnes âgées de 16 à 24 ans contre 33 % pour celles âgées de 65 ans ou plus. La part des femmes s'adonnant à une activité sportive reste globalement stable avec l'âge (elle ne baisse qu'après 65 ans), tandis que celle des hommes décroît progressivement. Les écarts entre femmes et hommes sont ainsi particulièrement marqués parmi les 16-24 ans (50 % de pratiquants chez les femmes contre 63 % chez les hommes). Ils s'atténuent ensuite avec l'âge et s'inversent même à partir de 50 ans : les femmes âgées de 50 à 64 ans sont légèrement plus nombreuses que les hommes à avoir pratiqué une activité physique ou sportive au moins une fois dans l'année (48 % contre 46 %).

Concernant les sorties culturelles, en 2015, 58 % des personnes de 16 ans ou plus sont allées au moins une fois dans l'année au cinéma et 29 % plus de trois fois. Par ailleurs, 54 % déclarent avoir vu au moins un spectacle (théâtre, concert, cirque, etc.) et 53 % avoir visité au moins un site culturel (monument, exposition ou site historique) dans l'année. Les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes à déclarer

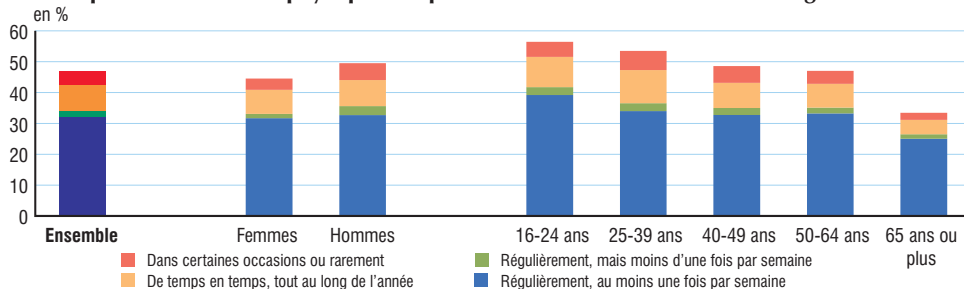
des activités culturelles : 60 % d'entre elles, contre 55 % des hommes, sont allées au moins une fois dans l'année au cinéma, 57 % (contre 52 %) au spectacle et 54 % (contre 52 %) ont visité un site culturel. Cet écart s'explique par un moindre attrait des hommes pour ces activités : quel que soit le type d'activité, la part de personnes déclarant ne pas faire de sorties culturelles par manque d'intérêt est au moins 7 points plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Par ailleurs, les pratiques culturelles diminuent avec l'âge. Par exemple, 85 % des personnes âgées de 16 à 24 ans sont allées au moins une fois au cinéma dans l'année contre seulement 32 % des 65 ans ou plus. La part des personnes déclarant ne pas aller au cinéma par manque d'intérêt progresse avec l'âge. Par contre, la part des personnes qui déclarent ne pas sortir pour des raisons financières reste stable selon l'âge, ce quel que soit le type de pratiques culturelles.

Enfin, en 2016, 41 % des personnes interrogées déclarent avoir été membres d'au moins une association au cours des douze derniers mois ; cette participation est stable depuis plus de 30 ans. Malgré une féminisation croissante, le taux d'adhésion des hommes reste en 2016 un peu plus élevé que celui des femmes (43 % contre 39 %). Les hommes adhèrent un peu plus que les femmes à une association sportive, à des syndicats ou des groupements professionnels. Au contraire, les femmes sont plus nombreuses à adhérer à une association culturelle, à un club de 3^e âge ou à une association d'action sanitaire et sociale ou humanitaire et caritative. L'adhésion à une association progresse avec l'âge. Le taux d'adhésion est de 34 % pour les personnes âgées de 16 à 24 ans contre 46 % pour les personnes âgées de 65 ans ou plus. Les écarts de taux d'adhésion entre les plus jeunes et les plus âgés sont marqués dans les associations sportives (23 % des 16-24 ans contre 13 % des 65 ans ou plus), dans les associations culturelles (6 % contre 12 %) ou encore dans les associations d'action sanitaire et sociale ou humanitaire et caritative (3 % contre 9 %). ■

Pour en savoir plus

- « Pratiques physiques ou sportives des femmes et des hommes : des rapprochements mais aussi des différences qui persistent », *Insee Première* n° 1675, novembre 2017.
- « Trente ans de vie associative – Une participation stable mais davantage féminine », *Insee Première* n° 1580, janvier 2016.
- *Pratiques culturelles en ligne, en France et en Europe. Points de repère et de comparaison 2007-2014*, coll. « Culture chiffres », ministère de la Culture et de la Communication, octobre 2015.

1. Pratiques d'une activité physique ou sportive en fonction du sexe et de l'âge en 2015



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménages ordinaires.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2015.

2. Pratiques culturelles en fonction du sexe et de l'âge en 2015

en %

	Ensemble	Femmes	Hommes	16-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50-64 ans	65 ans ou plus
Proportion de personnes ayant sur un an été au cinéma								
Oui	58	60	55	85	70	66	48	32
Au plus 3 fois	28	30	26	31	37	36	24	17
Plus de 3 fois	29	29	29	54	32	30	24	15
Non, par manque de moyens financiers	6	7	5	4	6	8	8	5
Non, parce que cela ne m'intéresse pas	18	14	21	5	9	13	25	31
Non, pour d'autres raisons ou non renseigné	19	19	18	7	15	13	19	33
Proportion de personnes ayant sur un an vu un spectacle (théâtre, concert, spectacle vivant)								
Oui	54	57	52	60	62	59	54	40
Au plus 3 fois	37	38	35	38	43	41	37	26
Plus de 3 fois	18	18	17	22	20	18	18	13
Non, par manque de moyens financiers	6	8	5	5	6	8	8	5
Non, parce que cela ne m'intéresse pas	19	15	24	21	15	16	20	23
Non, pour d'autres raisons ou non renseigné	20	20	20	14	17	17	17	32
Proportion de personnes ayant sur un an visité un site culturel (monument, exposition)								
Oui	53	54	52	51	59	55	56	44
Au plus 3 fois	33	33	32	34	38	35	32	26
Plus de 3 fois	20	21	20	17	21	20	24	18
Non, par manque de moyens financiers	5	6	4	5	5	7	7	4
Non, parce que cela ne m'intéresse pas	20	16	23	27	17	18	19	19
Non, pour d'autres raisons ou non renseigné	22	23	20	17	19	19	19	33

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménages ordinaires.

Source : Insee, enquête SRCV 2015.

3. Taux d'adhésion selon le type d'associations en 2016

en %

	Ensemble	Femmes	Hommes	16-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50-64 ans	65 ans ou plus
Sport	19	16	23	23	20	22	19	13
Culture	9	10	8	6	6	7	11	12
Loisirs (comités des fêtes, clubs de bridge, etc.)	7	7	7	4	4	6	8	10
Action sanitaire et sociale ou humanitaire et caritative ¹	6	7	6	3	5	6	8	9
Syndicat (hors groupement professionnel)	4	3	5	1	5	7	6	2
Club de 3 ^e âge, de loisirs pour personnes âgées	4	4	3	0	0	0	2	13
Religion, culte, groupe paroissial	3	3	2	1	1	2	3	6
Défense de droits et d'intérêts communs ²	3	3	2	1	3	3	3	3
Groupement professionnel hors syndicat (professeurs, musiciens, etc.)	2	2	3	1	3	3	3	2
Éducation (soutien scolaire, formation, etc.)	2	2	2	1	3	3	1	1
Protection de l'environnement	2	2	2	1	1	2	2	2
Parti politique	1	1	2	0	1	1	1	2
Ensemble	41	39	43	34	38	41	42	46

1. Associations d'aides aux personnes en difficulté, aide à l'emploi, etc.

2. Parents d'élèves, associations de consommateurs, de locataires, etc.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménages ordinaires.

Source : Insee, enquête SRCV 2016.

5.12 Satisfaction dans la vie en général

Pour mesurer la qualité de vie des populations, deux angles d'approche complémentaires peuvent être retenus : l'évaluation à partir d'indicateurs objectifs (**niveau de vie**, **difficultés matérielles**, etc.) et les mesures subjectives. L'évaluation de la **satisfaction** dans la vie sur une échelle allant de 0 (« pas du tout satisfait ») à 10 (« entièrement satisfait ») est un des indicateurs possibles du bien-être subjectif.

En 2016, les personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine attribuent en moyenne une note de satisfaction de 7,2 à la vie qu'elles mènent actuellement. Les réponses sont très concentrées puisque 94 % des personnes déclarent un niveau de satisfaction supérieur ou égal à 5 et 50 % un niveau supérieur ou égal à 8. Seules 6 % des personnes se disent entièrement satisfaites de leur vie.

Le sexe n'est pas un facteur déterminant : femmes et hommes donnent une note sensiblement égale à leur satisfaction dans la vie (7,2 contre 7,1).

En revanche, le bien-être ressenti dépend des conditions de vie matérielles : moins les personnes sont confrontées à des difficultés matérielles, plus elles se déclarent satisfaites de leur vie. Les personnes sans aucune difficulté matérielle attribuent une note de satisfaction de 7,7 à la vie qu'elles mènent actuellement contre 6,7 pour celles confrontées à 5 difficultés et 5,2 pour celles confrontées à au moins 10 difficultés.

La satisfaction dans la vie tend à s'accroître également avec le niveau de vie : elle est de 6,5 en moyenne pour les 10 % des personnes les plus modestes contre 7,6 en moyenne pour les 10 % les plus aisées. La différence de satisfaction est importante

entre les personnes dont le niveau de vie est compris entre le 1^{er} et le 2^e **décile** et les 10 % les plus modestes (note de satisfaction de 6,8 pour les premières contre 6,5 pour les secondes), ou encore entre les personnes situées de part et d'autre du niveau de vie médian (7,0 pour celles juste en dessous, contre 7,3 pour celles juste au-dessus). L'effet positif d'une hausse de niveau de vie sur la satisfaction dans la vie est beaucoup plus limité dans la moitié supérieure de l'échelle des niveaux de vie.

La situation vis-à-vis de l'emploi influe aussi sur le bien-être ressenti : les personnes au chômage attribuent une note moyenne de 6,3 à leur satisfaction dans la vie, contre 7,4 pour celles en emploi et 7,8 pour celles en études.

Par ailleurs, l'âge et la composition du ménage jouent sur le niveau du bien-être subjectif. La satisfaction dans la vie, qui est la plus élevée pour les plus jeunes (7,8 pour les 16-24 ans), diminue avec l'âge jusqu'à 45-49 ans, puis se stabilise jusqu'aux environs de 75 ans avant de baisser pour les âges avancés (6,7 pour les 75 ans ou plus). Les personnes qui vivent en couple, qu'elles aient ou non des enfants, ont un niveau de satisfaction dans la vie sensiblement plus élevé (environ 7,5 avec enfants et 7,4 sans enfant) que celles qui ne sont pas en couple (6,5 pour les personnes à la tête d'une famille monoparentale et 6,7 pour les personnes seules).

Enfin, l'état de santé ressenti est un facteur important : les personnes jugeant leur état de santé « très bon » attribuent une note moyenne de 8,0 à leur vie en général, contre 4,4 pour celles l'estimant « très mauvais ». ■

Définitions

Difficultés matérielles : liste de 27 difficultés matérielles ou restrictions budgétaires parmi quatre grands thèmes : insuffisance des ressources, retards de paiement, restrictions de consommation et difficultés de logement.

Satisfaction : il s'agit de l'évaluation subjective que chacun fait de sa vie dans son ensemble ou dans les différentes dimensions qui la composent. Dans l'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV), la satisfaction est évaluée sur une échelle de 0 (« pas du tout satisfait ») à 10 (« entièrement satisfait »). Les questions portent sur la vie menée actuellement, le logement, le travail, les loisirs et la santé.

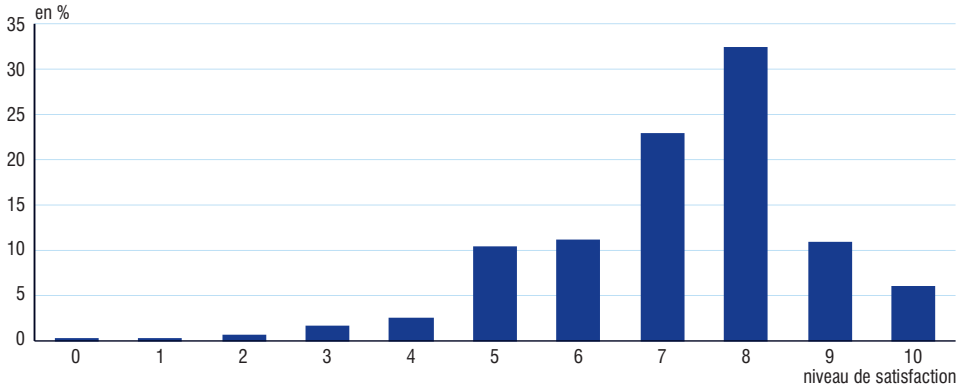
Niveau de vie, décile : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Satisfaction et qualité de vie », in *Économie et Statistique* n° 469-470, juillet 2014.
- « Qualité de vie et bien-être vont souvent de pair », *Insee première* n° 1428, janvier 2013.
- « Satisfaction dans la vie : les personnes se donnent 7 sur 10 en moyenne », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2011.

Satisfaction dans la vie en général 5.12

1. Satisfaction dans la vie en général en 2016



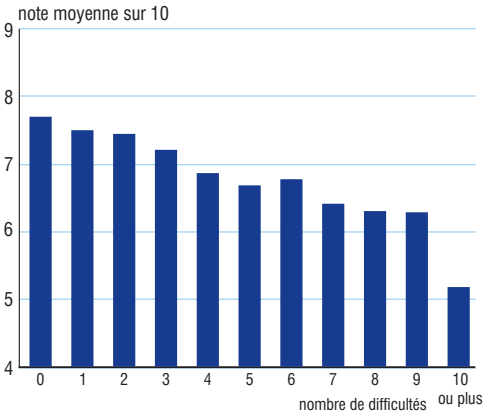
Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.

Lecture : à la question « sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (entièrement satisfait), indiquez votre satisfaction concernant la vie que vous menez actuellement », 23 % des personnes interrogées déclarent un niveau de satisfaction de 7.

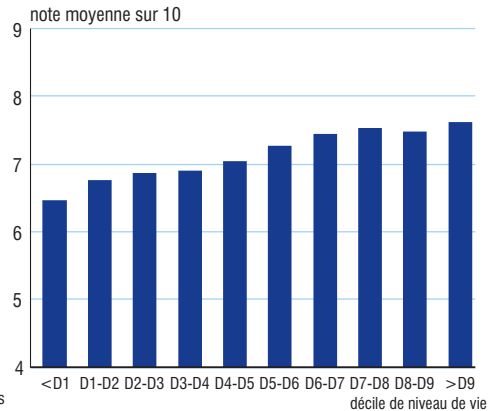
Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2016.

2. Satisfaction moyenne dans la vie en 2016

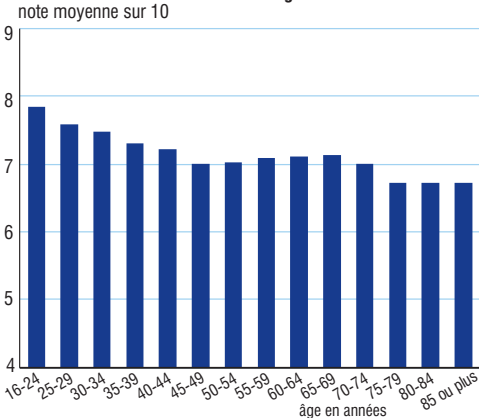
a. Selon le nombre de difficultés matérielles



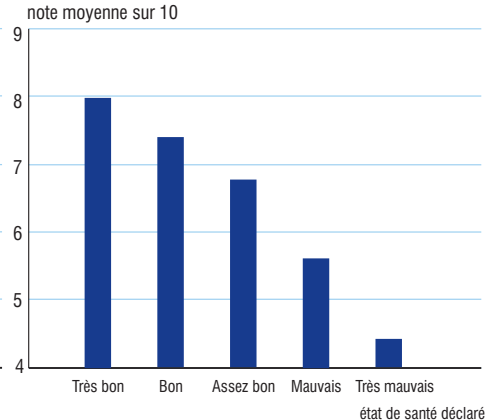
b. Selon le niveau de vie



c. Selon l'âge



d. Selon l'état de santé ressenti



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête SRCV 2016.